



Escalade en détresse : Quand l'alerte ne suffit pas !

Juin 2025 – Périmètre DE GSE

En juin 2024, la CFE-CGC alerte la direction de la DE GSE sur le mal-être grandissant au sein de l'équipe escalade. Face à l'inaction de la Direction, la CFE-CGC déclenche un droit d'alerte. Un groupe de travail est mis en place... mais les préconisations validées en commun ne seront jamais déployées intégralement.

Pendant plus d'un an, la CFE-CGC reste mobilisée auprès de l'équipe, sans réelle réponse concrète de la direction. Résultat : l'équipe reste profondément affectée, et la situation continue de se dégrader. La CFE-CGC déclenche un Danger Grave et Imminent (DGI).

Les faits : une situation devenue intenable

- Un processus d'escalade dysfonctionnel : erreurs de qualification, absence de retours, non-respect des procédures.
- Une surcharge chronique due à des escalades injustifiées ou mal traitées.
- Un sous-effectif critique.
- Des signes répétés de détresse psychologique : arrêts maladie, alertes de la Médecine du Travail, témoignages internes.
- Une absence de mesures concrètes malgré les alertes émises.

Pourquoi un DGI (Danger grave et imminent)

La CFE-CGC a déposé un DGI sur la base de l'article L.4131-1 du Code du travail. Cette démarche vise à protéger les salariés

confrontés à une situation à risques non maîtrisée. Le déclenchement du DGI est un acte fort, en conformité avec l'article L.4121-11, qui rappelle que : « L'employeur prend les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale des travailleurs. »

Lors de la CSSCT (Commission Santé, Sécurité et Conditions de Travail) extraordinaire, la CFDT s'est abstenu de voter le maintien du DGI, malgré la gravité des faits exposés.

Les risques identifiés

- Risque avéré de burn-out.
- Charge de travail insoutenable
- Dégradation de la santé mentale.
- Désorganisation du service.
- Perte de qualité dans la relation client.
- Climat social détérioré.

LA CFE-CGC ORANGE REVENDIQUE

- ▶ Une implication réelle et visible de la direction dans la résolution des difficultés rencontrées,
- ▶ Un traitement de fond des causes du stress professionnel, au-delà des simples constats,
- ▶ La mise en œuvre de mesures urgentes et pérennes pour soulager efficacement les équipes,
- ▶ Un rééquilibrage équitable des charges et des effectifs, adapté aux réalités du terrain,
- ▶ Une reconnaissance claire des risques psychosociaux auxquels sont exposés les salariés,

Parce que chaque salarié compte, chaque combat mérite d'être mené. La CFE-CGC Orange sera là sans compromis pour faire respecter les droits, la sécurité et la santé de tous les salariés !



**CHOISISSEZ
CEUX QUI
AGISSENT !**



Stéphane Mouradian – 06 77 94 44 62
Safa Gragueb-Chatti – 07 86 82 81 15
Jérôme Massard – 06 81 37 82 33
Valérie Grange – 06 77 33 02 59

Abonnements gratuits : bit.ly/abtCFE-CGC
Tous vos contacts : bit.ly/annuaire CFE-CGC



cfecgc-orange.org
in X Instagram Facebook